

Braccio, Nadia

De: Lstlouis [lstlouis@gmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 13:23
À: Greffe
Cc: 'Refusons les compteurs - Julie'
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Demandes d'Estrie Refuse à la Régie de l'énergie - Gouvernement du Québec à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations).

Contexte

ESTRIE REFUSE est une initiative des Amis de la Terre de l'Estrie qui a pour but de soutenir les Estriennes et les Estriens désirant vivre dans un environnement sain et exempt de pollution électromagnétique, notamment pour tous les types de compteurs numériques à radiofréquences et dit intelligents. Notre mouvement a été créé à l'automne 2012 au moment où des citoyens de Sherbrooke ont appris que Hydro-Sherbrooke installait des compteurs à radiofréquences sur leur propriété ou leur édifice à logements multiples sans les en informer préalablement. Ce dans un contexte où plusieurs études ou communiqués émis par des agences de santé font état de dangers potentiels des champs électromagnétiques (CEM), notamment ceux émis par les compteurs à radiofréquences. Mentionnons le rapport Bioinitiative, les avis de l'Académie Américaine de Médecine Environnementales demandant l'application du principe de précaution à l'égard des compteurs à radiofréquences. L'avis de l'Académie Américaine de Pédiatrie recommandant que les femmes enceintes et les jeunes enfants évitent l'exposition des compteurs à radiofréquences. Le rapport de l'expert David Carpenter (ayant fait des démarches pour témoigner devant la Régie de l'énergie), sur les risques pour la santé de tels compteurs. Le CIRC classant les champs électromagnétiques comme « peut-être cancérigène pour l'homme, classe 2B ». La directive de l'Association médicale autrichienne pour le diagnostic et le traitement des problèmes de santé et des maladies liés aux champs électromagnétiques. L'appel de Fribourg, en novembre 2012, où plusieurs médecins de tous pays, rappelle l'urgence d'agir pour contrer les effets négatifs des radiofréquences sur la santé.

Devant toutes ces mises en garde, les citoyens de Sherbrooke étaient bien justifiés d'exprimer des craintes et de demander un moratoire tel l'a fait la ville de Magog en regard de l'imposition de compteurs d'électricité émettant des radiofréquences en permanence dans leur propre demeure.

Historique des actions d'Estrie Refuse

Vous trouverez en annexe la liste des actions réalisées par Estrie Refuse. Nos observations et les préoccupations des citoyens ont été rapportées auprès de tous les élus provinciaux et fédéraux de l'Estrie lors de rencontres. Également auprès de la population par la tenue d'une réunion d'information publique. Nous avons interpellé à plusieurs reprises les médias locaux et tenu deux conférences de presse. Une pétition de plus de 1200 noms a été déposée au conseil municipal. Nos interventions ont principalement porté auprès des élus municipaux, personnellement et publiquement. En effet, nous sommes intervenus à l'occasion de plusieurs réunions du conseil municipal de Sherbrooke. Notre objectif était de sensibiliser les élus sur les dangers des radiofréquences et de demander un moratoire sur l'installation de compteurs à radiofréquences par Hydro-Sherbrooke. Un moratoire s'impose dû au fait que l'innocuité de ces technologies n'est pas

démontrée, que Hydro-Sherbrooke n'a pas de certificat de conformité de nos autorités environnementales (MDDEFP) pour installer dans les résidences des appareils émettant des ondes « possiblement cancérigènes » selon l'OMS, que des personnes en Estrie souffrent d'électrohypersensibilité, qu'il y a une problématique pour les compteurs regroupés dans les édifices à logements multiples (la disposition des réceptacles des compteurs électromécaniques n'avait pas, l'origine de l'électrification, été prévue pour recevoir des compteurs émettant des radiofréquences, la densité de puissance totale peut dépasser la norme canadienne), que les avis de l'Institut National de Santé Public sont désuets considérant l'évolution des connaissances et que l'imposition de telles émissions de radiofréquences possiblement nocives contrevient à la charte des droits et libertés.

Prise de position du conseil municipal de Sherbrooke

Dans un premier temps, plusieurs conseillers se sont montrés favorables à notre cause. Malheureusement, d'habiles et trompeuses manœuvres d'un représentant d'Hydro-Québec et des autorités sanitaires ont induit en erreur notre conseil municipal. Dans les heures qui ont précédé le vote municipal sur l'usage de compteurs à radiofréquences, une réunion à huis clos a été tenue avec le Dr Michel Plante, représentant HQ et mesdames Beausoleil et Samson, représentantes de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux. Lors de l'assemblée tenue dans les heures qui a suivi le conseil municipal de Sherbrooke a entériné l'usage de compteurs à RF sans entendre d'autres versions des faits, en évoquant les motifs suivants :

L'OMS dit que les études faites depuis plus de 20 ans n'ont pas démontré d'effets négatifs dus à l'usage du cellulaire. Donc si le cellulaire est sécuritaire, le compteur à RF est également sécuritaire. Faux : Un message en ce sens a bien été placé sur le site de l'OMS un mois après que le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) ait, à l'unanimité, classé les ondes radio de toutes sortes, incluant le cellulaire, « possiblement cancérigène, classe 2B ». Le message précité fut inscrit suite aux pressions de certains bailleurs de fonds de l'OMS, ne change en rien la décision du CIRC au classement des ondes radio « possiblement cancérigène, classe 2B », mais avouons-le, constitue un merveilleux argument pour ceux qui veulent créer la confusion chez les personnes peu renseignées.

Le café et les cornichons se retrouveraient également dans la classe 2B du CIRC, ce classement n'est donc pas très sérieux. Faux : Il est dit que plus de 10 cafés par jour peuvent induire un cancer du pancréas et ce cancer est à toute fin pratiquement intraitable. Alors la plus grande prudence par rapport à la consommation excessive de café s'impose. On ne parle absolument pas de cornichons dans la classification 2B, mais plutôt des aliments en saumures provenant d'Asie, toute une nuance.

Il y des radiofréquences partout et personne ne s'en plaint et personne n'a de problème avec ça. Faux : À ce jour 77 municipalités québécoises, représentant une population de 1,187,935 personnes, ont demandé un moratoire et/ou la gratuité du droit de retrait (en dernière minute, on apprend que la ville de Laval vient également d'adopter une résolution mur à mur demandant le moratoire, pas mal de plaignants!). La ville de Toronto n'installe pas de Wifi dans ses parcs. De plus, une étude publiée le 24 septembre 2013 dans l'« International Journal of Oncology » conclue : « *This study confirmed previous results of an association between mobile and cordless phone use and malignant brain tumours. These findings provide support for the hypothesis that RF-EMFs play a role both in the initiation and promotion stages of carcinogenesis.* » (Lennart Hardell, Michael Carlberg, Fredrik Söderqvist, Kjell Hansson Mild).

La France fut citée en exemple pour son refus de reconnaître l'électrosensibilité et son approche psychiatrique en vers ces malades. Revirement : Dans un communiqué publié le 15 octobre 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) presse le gouvernement français de resserrer les normes d'exposition au CEM. On avait cité en exemple un des pires pays d'Europe pour son laxisme envers les normes de protection contre les CEM. Un exemple qui ne tient plus.

En réponse à ceux qui demandent de conserver leurs vieux compteurs électromécaniques, Hydro-Sherbrooke affirme que ces appareils ne sont plus fabriqués. Cherchez l'erreur : l'état de la Californie installe toujours des compteurs électromécaniques à ceux qui en font la demande.

En réponse à une lettre ouverte cosignée par sept femmes enceintes exprimant leurs craintes suite au communiqué de l'Agence Américaine de Pédiatrie (AAP) réclamant que les normes d'exposition soient resserrées, notamment pour la protection des enfants et des femmes enceintes, la représentante régionale de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux affirme qu'il n'y a pas de danger. Erreur : Les événements confirment que ces craintes étaient justifiées puisqu'en décembre 2013 l'AAP lance une troisième mise en garde en regard de l'exposition des femmes enceintes et des enfants. De plus, les travaux de Lennart Hardell, membre du comité du CIRC ayant procédé au classement des ondes radio « possiblement cancérigène, classe 2B », indiquent que la pénétration des CEM dans les tissus humains est plus élevée en bas âge.

Le rapport Bioinitiative n'est pas vraiment à prendre au sérieux. Manque de jugement : On le dénigre avec les arguments copiés collés qu'on retrouve sur le site emfandhealt.com opéré par l'industrie du sans-fil.

Notre corps médical est sensible à l'électrosensibilité et les moyens existent pour son traitement, mais sans préciser comment. Le fond des choses : L'électrosensibilité n'est pas encore reconnue par nos autorités médicales, alors dans l'intérim on le traite par l'usage de médicaments psychotropes. Toutefois, les personnes électrosensibles savent très bien que leurs symptômes s'estompent lorsqu'ils se soustraient de l'exposition des CEM. Pourquoi alors leur administrer une médication comportant des effets secondaires accablants et souvent inefficaces. Plusieurs pays d'Europe reconnaissent cette maladie et ont une approche beaucoup plus humaine.

Nous déplorons l'intervention d'Hydro-Québec auprès du conseil municipal de Sherbrooke et demandons le rétablissement des faits. Quant à la position de l'Agence de la Santé et des Services Sociaux, elle est arrimée à celle de Santé Canada qui elle s'appuie sur des études désuètes. La cause de Châteauguay contredit d'ailleurs la position de l'ASSS et révèle que la population à raison d'exiger l'application du principe de précaution.

De toute évidence, nos élus ont pris une décision sans analyse sérieuse et sous de présumées fausses représentations.

ANNEXE

Chronologie des actions prises par Estrie Refuse

13 novembre 2012, réunion de création du mouvement Estrie Refuse

29 novembre 2012, 1re réunion d'Estrie Refuse

30 novembre 2012, rencontre avec Nicole Bergeron, conseillère ville de Sherbrooke, arrondissement Brompton

6 décembre 2012, rencontre de Pierre-Luc Dusseault, député NPD de Sherbrooke

6 décembre 2012, 2e réunion d'Estrie Refuse

19 décembre 2012, rencontre Serge Cardin, député péquiste de Sherbrooke

20 décembre 2012, 3e réunion d'Estrie Refuse

11 janvier 2013, à l'initiative d'Estrie Refuse, parution d'un texte dans le journal La Tribune de Sherbrooke, dénonçant Protégez-Vous

14 janvier 2013, rencontre d'Étienne-Alexis Boucher, chef de cabinet du ministre de la Santé Réjean Hébert, député de Saint-François et ministre responsable de l'Estrie.

14 janvier 2013, 1re intervention à la réunion du conseil municipal de Sherbrooke

16 janvier 2013, tenue d'une conférence de presse à Sherbrooke

17 janvier 2013, rencontre de Karine Vallières, députée de Richemond

20 janvier 2013, diffusion du texte rédigé par Estrie Refuse « Les compteurs à radiofréquences, mythes et réalité »

22 janvier 2013, 4e réunion d'Estrie Refuse

24 janvier 2013, rencontre avec Ghislain Bolduc, député de Mégantic

29 janvier 2013, rencontre avec le directeur d'Hydro-Sherbrooke et le chef de division des télécommunications, messieurs Richer et Fréchette.

31 janvier 2013, rencontre avec Pierre Reid, député d'Orford

4 février 2013, 2e intervention à la réunion du conseil municipal de Sherbrooke

11 février 2013, communiqué aux élus de Sherbrooke

12 février 2013, entrevue à la télé communautaire de Sherbrooke

15 février 2013, séance d'information publique à Sherbrooke

18 février 2013, 3e intervention à la réunion du conseil municipal de Sherbrooke

20 février 2013, communiqué aux élus de Sherbrooke

4 mars 2013, 4e intervention à la réunion du conseil municipal de Sherbrooke

6 mars 2013, lettre à Étienne-Alexis Boucher, chef de cabinet du ministre de la santé Réjean Hébert

18 mars 2013, 5e intervention à la réunion du conseil municipal de Sherbrooke. Dépôt d'une pétition de 1200 signatures, offre d'une solution gagnant-gagnant.

10 avril 2013, 5e réunion d'Estrie Refuse

13 avril 2013, communiqué aux élus de Sherbrooke, « JE TE PARLE ET TU TE TAIS »

8 mai 2013, 6e réunion d'Estrie Refuse

7 septembre 2013, remise d'un mémoire à la consultation publique sur les enjeux énergétiques du Québec

2 octobre 2013, réunion d'Estrie Refuse

8 octobre 2013, rencontre avec Mme Eve Bonin, attachée politique du député de Sherbrooke, monsieur Serge Cardin.

10 octobre 2013, rencontre avec Pierre-Luc Dusseault, député NPD de Sherbrooke

6 novembre 2013, 7e réunion d'Estrie Refuse

7 novembre 2013, rencontre au RPHL et remise d'un article pour publication dans le journal Le Propriétaire (parue dans l'édition de janvier 2014)

20 novembre 2013, présentation à Valleyfield

27 novembre, message à Mme Eve Bonin, attachée politique du député de Sherbrooke, monsieur Serge Cardin.

4 décembre 2013, diffusion du film Take Back Your Power à North Hatley

11 décembre 2013, 8e réunion d'Estrie Refuse

5 mars 2013, 9e réunion d'Estrie Refuse

Marc Robert

Porte-parole d'Estrie Refuse

estrierefuse@gmail.com

Braccio, Nadia

De: Lstlouis [lstlouis@gmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 13:54
À: Greffe
Cc: 'Refusons les compteurs - Julie'
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2

En novembre 2012, peu de temps après que la Régie de l'Énergie ait donné son aval pour le déploiement de la phase 1 des compteurs de nouvelle génération, la revue Protégez-Vous publiait un [article](#) minimisant les dangers de ces nouveaux compteurs à radiofréquences. Je vous transmets aux fins du dossier cité en objet [une communication publiée par Estrie Refuse dans le journal local La Tribune](#). Ce, afin de dénoncer l'intervention protectionniste de l'industrie qui, par le truchement de subventions accordées à une université québécoise, tente de berner le public en regard des dangers potentiels que présentent les champs électromagnétiques et les compteurs de nouvelle génération.

Marc Robert
estrierefuse@gmail.com

Pollution électromagnétique, Protégez-Vous protège qui?

À la suite de la diffusion récente par Protégez-Vous d'une étude effectuée par l'École Polytechnique de Montréal sur l'exposition des Québécois aux champs électromagnétiques (CEM), le regroupement ESTRIE REFUSE estime que Protégez-Vous fait malheureusement la courroie de transmission d'organismes qui alimentent le déni concernant la nocivité des CEM.

L'étude de Polytechnique tente de calmer les inquiétudes des Québécois en démontrant que les niveaux des CEM dans nos résidences et commerces sont bien en deçà des lignes directrices de Santé Canada. Cette étude est un exercice technique de validation du Code de sécurité 6 de Santé Canada, lequel statue sur les niveaux admissibles d'exposition aux CEM dans la gamme de radiofréquences 3 KHz à 300 GHz. Datant de 1999, ces lignes directrices ne prennent en compte que l'effet thermique des CEM. En d'autres mots, si ça ne cuit pas, ce n'est pas dangereux.

Pourquoi ne tient-on pas compte des effets non thermiques (sur la sécrétion de mélatonine, le transport du calcium, etc.) reconnus et répertoriés dans le rapport BioInitiative publié en 2007? Ces nombreux effets biologiques peuvent se manifester par divers problèmes physiques insomnie, maux de tête, acouphène, nausée ou tachycardie qui « disparaissent dans les environnements non électriques ». Ce qui a été constaté en 2000 par le Conseil des ministres nordiques des pays scandinaves en reconnaissant l'intolérance électromagnétique.

Pourquoi Protégez-Vous n'a-t-il pas mentionné de cette reconnaissance? Ni précisé que la Brigade électro-urbaine de Polytechnique est financée par un magnat de l'informatique très impliqué dans l'industrie du sans-fil, tel que mentionné l'été dernier dans le magazine La Maison du 21e siècle?

Au 21e siècle, nous assistons à une véritable révolution dans les technologies sans fil. D'une exposition occasionnelle et de faibles intensités, nous sommes passés à une exposition permanente reçue d'abord du téléphone sans fil domestique, puis du cellulaire, du Wi-Fi et d'autres router sans fil.

Or, l'Angleterre vient de constater que les tumeurs des lobes frontal et temporal du cerveau ont augmenté de 50 % entre 1999 et 2009. Et comme par hasard ces tumeurs apparaissent généralement du côté de la tête où l'on tient habituellement l'appareil sans fil.

L'installation de compteurs à radiofréquences est une atteinte au libre choix des individus souhaitant vivre dans une habitation non polluée par les CEM, par exemple en choisissant des raccordements filaires pour le téléphone et l'internet, et en excluant le Wi-Fi et le four micro-ondes.

D'autres groupes québécois sont actifs dans ce dossier, notamment LAVAL REFUSE et VILLERAY REFUSE. À Villeray, de nombreux citoyens ont été fortement incommodés après l'implantation par Hydro-Québec des premiers compteurs intelligents à radiofréquences dans ce quartier montréalais. Présentement, une douzaine de municipalités au Québec ont voté des résolutions s'opposant à l'installation de ces compteurs sur leur territoire. En Colombie-Britannique, pas moins de 59 municipalités s'y opposent, dont Vancouver et Victoria. L'ancien président de Microsoft Canada, Frank Clegg, dont l'épouse est électrosensible, fait circuler une pétition dans le but de faire pression sur nos gouvernements afin que le Code de sécurité 6 soit mis à jour en tenant compte des effets biologiques non thermiques.

Comment expliquer que nos autorités dorment au gaz devant tant d'évidences? Les organismes publics ne sont pas reconnus pour leur rapidité d'action. Il aura fallu près de trente ans pour qu'on reconnaisse la nocivité des gras trans. Nos élus sont plus attentifs aux besoins de l'industrie qu'à ceux de la population, comme ce fut longtemps le cas pour le tabac.

Par ailleurs, il est faux, comme il est dit dans Protégez-Vous, de mettre les normes européennes dans le même panier que les normes nord-américaines. En Allemagne, le prestigieux Institut de Baubilologie et d'Écologie a établi à 10 $\mu\text{Watts}/\text{m}^2$ le maximum admissible pour l'exposition aux CEM, alors que dans le code 6 c'est 6 000 000 $\mu\text{Watts}/\text{m}^2$. La Suisse, la Russie, l'Italie, la Belgique, la Pologne, la Hongrie, la Chine, l'Australie et la ville de Paris ont des normes égales ou en deçà de 10 $\mu\text{Watts}/\text{m}^2$. Selon les experts du groupe BioInitiative, le Code de sécurité 6 met carrément la santé publique en péril.

Certes, la partie purement technique de l'étude de l'École Polytechnique de Montréal est sans faille. Le problème, c'est que les médias extrapolent, sans plus de vérification et concluent qu'il n'y a aucun danger pour la population. On peut s'interroger sérieusement sur le professionnalisme de Protégez-Vous dont « la mission est d'aider les citoyens à se faire une opinion éclairée sur les biens, les services et les enjeux liés à la consommation » et « incarne les valeurs d'indépendance, d'intégrité, d'objectivité, de transparence et de responsabilité sociale ».

ESTRIE REFUSE demande à Hydro-Québec et aux autres organismes de distribution d'eau et d'énergie d'utiliser des technologies sans émission de radiofréquences pour la lecture de la consommation.

Marc Robert, porte-parole d'ESTRIE REFUSE

ESTRIE REFUSE est une initiative Des Amis de la Terre de l'Estrie afin de soutenir les Estriennes et Estriens désirant vivre dans un environnement sain et exempt de pollution électromagnétique, notamment celle provenant des compteurs à radiofréquences (compteurs intelligents ou compteurs de nouvelle génération). On peut trouver sur le blogue estrierefuse.wordpress.com les références relatives à ce texte.

<http://estrierefuse.wordpress.com/2013/03/09/les-compteurs-a-radiofrequences-preoccupent/#more-177>